

## ANNEXE 1

### TERMES DE RÉFÉRENCE :

#### **Proposition pour la prestation de services de sélection d'un groupement d'étude pour la réalisation des services en relation avec la maîtrise d'œuvre des travaux de construction de cinq infrastructures judiciaires et pénitentiaires et la rénovation de sept tribunaux en Mauritanie**

##### **Contexte du projet :**

Dans le cadre du Programme indicatif national du 11e Fonds européen de développement, l'Union européenne a maintenu des mesures d'accompagnement au secteur judiciaire à travers le Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ). L'objectif général du PARJ est de contribuer à améliorer l'Etat de droit, par l'amélioration de la gouvernance et la protection des droits humains.

Les objectifs spécifiques du Programme de l'UE sont : (1) la réforme en profondeur du système judiciaire et pénitentiaire mauritanien et (2) la promotion d'une justice indépendante, crédible, sensible au genre et proche du citoyen.

Quatre axes d'intervention sont attendus du Programme : 1) Les capacités de pilotage du ministère de la Justice et la mise en œuvre de la politique sectorielle sont renforcées, 2) Le fonctionnement de la chaîne pénale et pénitentiaire est amélioré, 3) L'accès à la Justice est amélioré et 4) Les infrastructures judiciaires et pénitentiaires sont renforcées.

L'appui de l'UNOPS est sollicité pour la mise en œuvre de l'axe 4 du PARJ à travers une convention de contribution.

L'objectif général du projet est de contribuer au renforcement de l'Etat de droit et au soutien du processus de réforme du système judiciaire en Mauritanie.

La réforme de la justice en Mauritanie implique non seulement le renforcement des capacités du système judiciaire mais également la mise à niveau des infrastructures et équipements des tribunaux afin d'améliorer l'efficacité de leur fonctionnement et l'accès des citoyens à la justice. Ainsi, le PARJ a notamment pour objectif de rendre les tribunaux :

- Fonctionnels afin de s'adapter aux besoins de l'administration de la justice et de ses usagers (fonctionnaires et citoyens) ;

## Projet d'Appui à la Réforme de la Justice en Mauritanie (PARJ Mauritanie)

- Qualitatifs concernant leurs sécurité (sécurité structurelle, sécurité incendie, sécurité d'utilisation) et habitabilité (santé, protection contre le bruit et économies d'énergie) ;
- Adaptés aux variables de l'environnement (climat et terrain) en donnant la priorité aux techniques de construction locales (matériaux, matériels et ressources humaines disponibles) et en respectant les traditions locales pour chaque emplacement.
- Durables pour une utilisation responsable de réduction de l'empreinte carbone et des émissions de gaz à effets de serre.
- Économiques priorisant les solutions architecturales moins onéreuses ;
- Accessibles en mettant l'accent sur l'accessibilité universelle pour inclure les personnes à mobilité réduite et en prenant en compte le genre ;  
  
Sûrs concernant les effets de la pandémie de la COVID ;
- Esthétiques pour atteindre une beauté architecturale culturellement adaptée afin de renforcer la dignité comme besoin essentiel pour le développement humain.

Le projet s'inscrit également dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030.

Le projet contribuera principalement à la réalisation de l'ODD 9 : « Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

Aussi il contribuera à la réalisation de l'ODD 16 : « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » qui encourage la mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux et la promotion de l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

Les résultats attendus du projet sont :

Résultat 1: Construction de deux (2) tribunaux de Wilaya à Nouakchott Nord et Nouakchott Sud ,

Résultat 2: Construction de deux (2) tribunaux de Moughataa à Boutilimit et Nouakchott El Mina,

Résultat 3: Construction d'une (1) cour d'appel à Aleg,

Résultat 4: Rénovation de sept (7) tribunaux de Moughataa à Nouakchott,

Résultat 5 : Fourniture d'équipements pour les cinq (5) infrastructures nouvellement construites à Aleg, Boutilimit, El Mina et Nouakchott.



## **I. PROGRAMME**

### **I.1 INTRODUCTION :**

Ce programme concerne la réalisation des études architecturales et techniques ainsi que le suivi de l'exécution des travaux de construction de :

- Lot 1 : deux (2) tribunaux de Wilaya à Nouakchott Nord et Nouakchott Sud
- Lot 2 : deux (02) tribunaux de Moughataa à Boutilimit et Nouakchott El Mina
- Lot 3 : une cour d'Appel à Aleg
- Lot 4 : Rénovation de sept (7) tribunaux de Moughataa à Nouakchott

Les études (techniques, sociales et environnementales) seront initiées sous la supervision de l'équipe de l'UNOPS. Les études pourront également être enrichies sur la base de la documentation déjà disponible et transmise par l'UE à l'UNOPS (RFD de la Mission pour la réalisation d'une étude architecturale pour les infrastructures judiciaires ciblées par le Ministère de la Justice dans le cadre du Programme d'appui à la réforme de la justice 11ème FED, Annexes du RFD, Annexes de la MA).

Suite à ces études, les plans des nouveaux bâtiments et ouvrages à construire seront développés. Ces plans seront ensuite revus et validés par l'unité de revue de la conception de l'UNOPS (IPMG : DESIGN REVIEW), basée à Copenhague.

Le développement architectural prendra en compte le respect de l'environnement au niveau de la construction et l'utilisation ultérieure responsable de l'infrastructure, dès la conception et le choix des matériaux à utiliser. Les études seront adaptées au contexte architectural local en donnant priorité aux techniques de construction locale et aux ressources humaines disponibles pour chaque infrastructure, tout en respectant les normes techniques internationales en termes de fonctionnalité, de qualité des matériaux utilisés et de mode d'exécution afin d'assurer la solidité, la stabilité, la sécurité et la durabilité des infrastructures cibles.

Cette étape permettra également de préciser l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation des travaux. La portée finale des travaux sera discutée et confirmée au niveau du Comité de projet, sur recommandation de l'UNOPS.

Après confirmation de la portée des travaux, les entreprises seront recrutées et les travaux pourront démarrer, sous la supervision des ingénieurs de l'UNOPS et des ingénieurs du groupement d'études. Ces derniers s'assureront du respect des plans et standards définis, ainsi que du suivi du budget alloué et du planning défini pour la réalisation de ces travaux.

## I.2 LES AXES D'INTERVENTION :

### 1- *Objectifs :*

Les objectifs développés selon les normes internationales, fonctionnelles et sécuritaires, pour la construction des infrastructures judiciaires sont les suivants :

- ✓ Comprendre le fonctionnement des infrastructures judiciaires et s'adapter aux besoins des usagers (fonctionnaires et citoyens) en créant un processus de collaboration afin de proposer des solutions culturelles adaptées.
- ✓ considérer le maximum des exigences réglementaires de qualité auxquelles les bâtiments devraient satisfaire concernant la sécurité (sécurité structurelle, sécurité incendie, sécurité d'utilisation) et l'habitabilité (santé, protection contre le bruit et économies d'énergie) locales et internationales.
- ✓ S'adapter aux variables de l'environnement (climat et terrain), donner la priorité aux techniques de construction locales (matériaux, matériels et ressources humaines disponibles) et respecter les traditions locales pour chaque emplacement.
- ✓ Respecter l'environnement dans chaque étape de la construction, à partir de la conception et le choix des matériaux, et pour une utilisation ultérieure responsable de réduction de l'empreinte carbone et des émissions de gaz à effets de serre.
- ✓ Prendre en compte le respect du budget prévu en priorisant les solutions architecturales plus économiques tout en maintenant l'adaptation climatique, la qualité, la fonctionnalité et la durabilité de la construction.
- ✓ Mettre l'accent sur l'accessibilité universelle pour inclure les personnes à mobilité réduite et en prenant en compte le genre.
- ✓ Adapter l'architecture aux besoins tels que le nettoyage des mains, la distanciation sociale ou la ventilation des espaces pour diminuer les effets de la pandémie de la COVID.

### 2- *La pérennité de l'ouvrage selon les dispositions structurelles du bâtiment*

Les principales activités d'intervention sont définies comme suit :

- ✓ Collecte et actualisation de données relatives aux besoins des juridictions cibles ;
- ✓ Etablissement des organigrammes fonctionnels spatiaux internes définissant l'organisation spécifique du tribunal ;
- ✓ Etablissement d'un organigramme fonctionnel de la juridiction prenant en considération, d'une part le rapport spatial des composantes du tribunal et d'autre part, le rapport entre le programme fonctionnel et les espaces communs ;

- ✓ Définition des normes sécuritaires qui doivent être prises en considération lors de la conception du projet et qui feront partie intégrante des TDR ;
- ✓ Développement des concepts relatifs à la durabilité du bâtiment telle que la mise en place des systèmes d'énergie renouvelable ou la collecte des eaux pluviales ;
- ✓ S'appuyer sur le plan d'action des Nations Unies sur la prévention de la réduction des risques de catastrophes naturelles ;
- ✓ Collecte et analyse des données en rapport avec le site et son environnement immédiat ;
- ✓ Définition des normes urbanistiques dans les cahiers de charge de la zone d'intervention ;
- ✓ La topographie du terrain ;
- ✓ Analyse des bâtiments voisins et leur rapport au projet ;
- ✓ L'installation des lots spéciaux : électricité, informatique, sécurité incendie, plomberie sanitaire, climatisation et des réseaux voiries ;
- ✓ Acquisition et mise en place des équipements de sécurité ;
- ✓ Utilisation de l'énergie renouvelable pour une meilleure gestion et économie de l'énergie..

### **3- Partie architecturale :**

Les études architecturales des différentes juridictions doivent être menées tenant compte de toutes les contraintes énumérées ci-dessous :

- ✓ L'intégration de la juridiction dans son environnement immédiat : pour un meilleur fonctionnement, le tribunal doit fournir au public des places de parking pour le stationnement ; Il doit également fournir une place ou un parvis conséquent permettant de recevoir tout le flux public, ce qui va permettre de valoriser davantage la perception urbaine de l'image de l'édifice ;
- ✓ Le tribunal, un équipement public, doit offrir le nombre suffisant en places de parking sécurisées et générer par ses propres besoins (juges, greffiers,...) dans l'enceinte du bâtiment ;
- ✓ L'image nouvelle de ces infrastructures d'allure imposante devrait instaurer chez les citoyens une nouvelle image de la justice suprême ;
- ✓ Les solutions proposées pour ces tribunaux sont dictées par le souci d'une gestion rationnelle des ressources naturelles (le foncier).

### **4- Organisation fonctionnelle et spatiale :**

Sur la base du programme fonctionnel établi par le Ministère de la Justice, le groupement d'étude établira un programme organisationnel et technique en tenant compte des aspects suivants :

- ✓ La typologie et la nature des procès et des jugements (familles, enfance, application des peines, procès criminels,...) ;

- ✓ Le concept architectural doit répondre aux besoins réels du Tribunal ;
- ✓ Le respect des normes internationales, fonctionnelles et sécuritaires, pour la circulation à l'intérieur du tribunal et l'interdiction de croisement des flux tel que :
  1. Flux condamnés ou détenus prévenus ;
  2. Flux Police ;
  3. Flux Public ;
  4. Flux Juges ;
  5. Flux Avocats ;

Cette approche permettra une efficacité fonctionnelle, une fluidité de mouvement entre les différents locaux tout en respectant les différents flux cités ci-dessus.

- ✓ Pour le Tribunal de Wilaya, l'effectif total du public susceptible d'être admis dans le bâtiment doit être bien calculé en mentionnant le nombre des personnes assises sur des sièges ou des places de banc dans les salles d'audience ;
- ✓ Respect des normes et des codes pour les Établissements Recevant du Public (ERP) ; le bâtiment doit être situé sur des voies, permettant l'accès des engins de la protection civile et accessibles aux handicapés.
- ✓ Au moment de la conception, l'accent doit être mis sur le suivi de la phase d'étude et l'identification des principaux acteurs pour achever cette phase en tenant compte des normes internationales. Ces principaux acteurs sont présentés comme suit :
  1. Comité conjoint de suivi (UNOP, MJ, UE, CAON)
  2. Le groupement d'études et le bureau de contrôle technique. Les principales activités à entreprendre sont :
    - Les travaux de construction neuf (Génie civil, structure & VRD, second œuvre)
    - Les travaux d'installation et des équipements électriques, sécurité incendie, courant faible/fort ;
    - Les travaux de plomberie et installation de la climatisation (chaud/froid) ;
    - La mise en place d'un système de vidéo-surveillance ;
    - L'acquisition d'un groupe électrogène, et équipements de production d'énergie;
    - Le raccordement à tous les types de réseaux ;

### **I.3 LES INFRASTRUCTURES CIBLES :**

#### **1- Lot 1 : Travaux de construction de deux (02) Tribunaux de Wilaya**

Parmi les infrastructures judiciaires ciblées, il y a deux (02) Tribunaux de Wilaya, Nouakchott Nord et Nouakchott Sud, actuellement abrités dans des constructions non adaptées. Le MHUAT a porté

## Projet d'Appui à la Réforme de la Justice en Mauritanie (PARJ Mauritanie)

affectation de deux terrains de 50x60 m pour le projet des nouvelles constructions avec une extension de 20x50 m, ce qui donne deux terrains finaux de 50x80 m et 4.000 m<sup>2</sup> de surface chacun. Comme pour le reste des infrastructures type, le programme modèle du TW est défini principalement par l'organigramme judiciaire et structuré en les 4 unités d'usages présentés (accès, accueil, audience et travail). Tenant en compte que les deux tribunaux sont abrités actuellement dans des bâtiments qui ne sont pas adaptés, le Ministère de la Justice (MJ) propose une augmentation sensible du personnel existant pour les trois entités prévues dans les nouvelles constructions : parquet, instruction et chambre.

Ci-après le programme fonctionnel de base établi en coordination avec le MJ.

## Projet d'Appui à la Réforme de la Justice en Mauritanie (PARJ Mauritanie)

<b>Bâtiment Principal; Unités Travail, Audience et Accueil</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
<b>Unité Travail; Parquet, Chambres et Zones Comunes</b>	<b>m2</b>	<b>804,0</b>	<b>41</b>
<b>Parquet; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>180,0</b>	<b>15</b>
Bureau Procureur Général; T1	m2	30,0	1
Toilette Bureau Procureur Général	m2	4,0	-
Bureau secrétaire Procureur Général	m2	12,0	1
Salle attente	m2	12,0	-
Bureau Substitut 1; T4	m2	16,0	1
Bureau Substitut 2; T4	m2	16,0	1
Bureau Substitut 3; T4	m2	16,0	1
Bureau Substitut 4; T4	m2	16,0	1
Bureau Chef Secrétariat Parquet; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier Parquet 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Parquet 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Parquet 3; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Parquet 4; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe Parquet 1; T6	m2	12,0	2
Bureau Secrétaire Greffe Parquet 2; T6	m2	12,0	2
<b>Instruction; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>124,0</b>	<b>8</b>
Bureau Juge Cabinet Instruction 1; T2	m2	24,0	1
Toilette Bureau Doyen Juges Instruction	m2	4,0	-
Bureau Juge Cabinet Instruction 2; T3 B	m2	24,0	1
Bureau Juge Cabinet Instruction 3, Cabinet Mineurs; T3 B	m2	24,0	1
Bureau Greffier Instruction 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Instruction 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Instruction 3; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe Parquet 1; T6	m2	12,0	2
<b>Chambre; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>322,0</b>	<b>18</b>
Bureau Président Tribunal; T1	m2	30,0	1
Toilette Bureau Président Tribunal	m2	4,0	-
Bureau secrétaire Président	m2	12,0	1
Salle attente	m2	12,0	-
Bureau Conseiller 1; T4	m2	16,0	1
Bureau Conseiller 2; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Correctionnelle; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Civile; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Administrative; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Mineurs; T4	m2	16,0	1
Bureau Chef Greffier; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier Chambre 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 3; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 4; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 5; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe Chambre 1; T6	m2	16,0	2
Bureau Secrétaire Greffe Chambre 2; T6	m2	16,0	2
Casier Judiciaire	m2	12,0	-
Magasin Scellés; Responsable Chef Greffier	m2	12,0	-
Salle Archives; T3, Responsable Chef Greffier	m2	36,0	-
<b>Zones Comunes; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>178,0</b>	<b>-</b>
Toilettes; T3	m2	28,0	-
Buvette; T3	m2	12,0	-
Magasin / Local Technique	m2	8,0	-
SAS	m2	130,0	-

<b>Unité Audiance</b>	<b>m2</b>	<b>258,0</b>	<b>1</b>
Salle d'audience; T1	m2	70,0	-
Salle d'audience; T2	m2	120,0	-
Salle de délibération	m2	16,0	-
Bureau Aide judiciaire	m2	12,0	-
Chambre Avocats	m2	12,0	-
Bureau Police	m2	12,0	1
Chambres detenus avec toilettes	m2	16,0	
<b>Unité Accueil</b>	<b>m2</b>	<b>144,0</b>	<b>4</b>
Bureau d'accueil	m2	12,0	2
Bureau plantons	m2	12,0	2
Hall d'entrée	m2	60,0	-
Salle d'attente	m2	60,0	-
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>1.206,0</b>	<b>46</b>

<b>Bâtiments annexes; Unité Accès</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
Loge Gardien; T2	m2	15,0	2
Toilettes / Lavemains	m2	10,0	
Magasin / Local Technique	m2	5,0	-
Garage couvert; (30 places)	m2	375,0	-
Aire de prière	m2	32,0	1
Papéterie	m2	10,0	1
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>447,0</b>	<b>4</b>

**a)- Tribunal de Wilaya Nord de Nouakchott**

Le terrain identifié se trouve à la Moughataa d'Arafat, juste à côté de l'ancien aéroport dans une zone non urbanisée, mais il est parcellisé, avec une nature de terrain optimal selon prospection visuel pour la construction de l'infrastructure ciblée. Selon l'aménagement urbain prévu, le terrain rectangulaire aurait deux côtés accessibles à une voie publique d'uniquement 12 m de largeur. En prévision des potentiels problèmes d'accessibilité des véhicules, il serait fortement recommandé de libérer un espace de terrain à côté pour faciliter la circulation et stationnement autour de l'infrastructure. Les dimensions du terrain pourraient permettre difficilement un bâtiment en RDC si finalement le programme du modèle type est validé.

**b)- Tribunal de Wilaya Sud de Nouakchott**

Le terrain identifié se trouve à la Moughataa de Dar-naim, à côté de la voie N-2 en direction à Rosso, dans un vaste terrain réservé à l'État sans planification urbaine et peut-être construit, bien que plusieurs morceaux de terrain aient été attribués. L'accessibilité du terrain pour le seul côté aménagé actuellement est une voie non goudronnée avec une clôture et des constructions légères illégales. En plus des travaux supplémentaires de planification et aménagement urbains, pour faciliter l'accessibilité de l'infrastructure, il faudrait prévoir un terrain de parking annexe. En attendant les résultats de l'étude géotechnique, le

terrain semble correct pour la construction du Tribunal de Wilaya Nord de Nouakchott avec la possibilité de profiter des arbres qui le peuple.

## 2- Lot 2 : Travaux de construction de deux (02) Tribunaux de Moughataa

Le programme modèle du Tribunal de Moughataa est structuré à travers les 4 unités d'usages présentés (Accès, Accueil, Audience et Travail) et prend en compte les besoins particulières de chacune, ainsi que les relations entre elles. Néanmoins, c'est l'organigramme du personnel prévu pour l'infrastructure qui a une influence plus grande non seulement dans l'unité Travail, mais aussi dans le reste.

Bien qu'actuellement le personnel diffère un peu entre les différents tribunaux de Moughataa, il a été accordé avec le MJ d'harmoniser le nombre standard de fonctionnaires pour bien dimensionner le nombre de pièces, notamment dans l'unité Travail.

Ci-après le programme fonctionnel de base établi en coordination avec le MJ.

PROGRAMME Tribunal Mougathaa			
<b>Bâtiment Principal; Unités Travail, Audience et Accueil</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
<i>Unité Travail</i>	<i>m2</i>	<b>146,0</b>	<b>6</b>
Bureau Président Tribunal; T2	m2	24,0	1
Toilette Bureau Président Tribunal	m2	4,0	-
Bureau Chef Greffier; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe; T6	m2	16,0	2
Salle Archives; T1, Responsable Chef Greffier	m2	12,0	-
Toilettes; T1	m2	12,0	-
Buvette; T1	m2	4,0	-
Magasin / Local Technique	m2	4,0	-
SAS	m2	30,0	-
<i>Unité Audience</i>	<i>m2</i>	<b>70,0</b>	<b>-</b>
Salle d'audience; T1	m2	70,0	-
<i>Unité Accueil</i>	<i>m2</i>	<b>72,0</b>	<b>3</b>
Bureau d'accueil	m2	12,0	3
Hall d'entrée	m2	30,0	-
Salle d'attente	m2	30,0	-
<b>Total Surface Utile</b>	<i>m2</i>	<b>288,0</b>	<b>9</b>
<b>Bâtiments annexes; Unité Accès</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
Loge Gardien; T1	m2	10,0	1
Toilettes / Lavemains	m2	10,0	-
Magasin / Local Technique	m2	5,0	-
Parking couvert; (4 places)	m2	50,0	-
Papéterie	m2	10,0	1
<b>Total Surface Utile</b>	<i>m2</i>	<b>85,0</b>	<b>2</b>

### a)- Tribunal de Moughataa Elmina

L'infrastructure se trouve entourée d'autres infrastructures publiques, avec un accès direct à une voie partiellement goudronnée et sans possibilité d'étendre le terrain. Le terrain est environ 70 cm plus bas que la porte d'accès, ce qui crée des problèmes d'inondations pendant la période de pluies de Nouakchott.

L'infrastructure construite en 1992, comme évoqué précédemment, est en très mauvais état et ne pourrait pas être adaptée aux besoins actuels d'un tribunal de Moughataa. En fait, le terrain excessivement étroit et avec l'accès du côté cours, demanderait une extension de terrain qui ne serait pas possible. Pour cela, les dimensions du terrain ne permettent pas la construction d'un Tribunal de Moughataa (TM) 2006 adapté et exige un nouveau modèle type adapté aux insuffisantes dimensions d'une parcelle à rehausser plus d'un mètre pour éviter de potentielles inondations.

L'implantation du bâtiment principal pour les nouvelles constructions, idéalement en RDC, a une séparation minimale de 3 m des fonds voisins et de 10 m du côté de l'accès principal.

Cependant, vu les petites dimensions du terrain d'Elmina, pour construire l'ensemble des pièces prévu de 290 m<sup>2</sup> de surface utile, il est préconisé un bâtiment en R+1 séparé uniquement de 8 m du côté de l'accès pour garantir une séparation d'au moins 3 m avec les bâtiments annexes prévu à l'entrée, d'une profondeur maximale de 5 m.

Un autre facteur de conditionnement pour la construction du bâtiment principal est le choix d'un matériau de construction qui puisse favoriser, dans une optique d'architecture durable, l'adaptation au contexte de chaque emplacement, en garantissant une qualité de construction qui répond aux besoins de fonctionnalité de l'infrastructure. Dans le cas de Nouakchott, l'élection est la pierre non seulement pour les nouveaux tribunaux, mais aussi pour la rénovation des existants. Ce matériau devra être utilisé pour la construction d'un deuxième mur extérieur de façade pour améliorer le confort d'usage grâce à l'augmentation de l'inertie thermique de l'enveloppe. En plus, ce choix permettra de réduire sensiblement les coûts de travaux de réhabilitation futurs grâce à l'inexistence de l'enduit ou peinture extérieure comme finition.

**Bâtiment Principal** : Démolition de l'infrastructure existante et nouvelle construction.

**Distance minimale à clôture** : 8 m du côté accès et 3 m des fonds voisins.

**Étages** : R+1

**Matériau** : Pierre ; Mur maçonné en pierre du côté extérieur des façades.

**Bâtiments annexes** : Nouvelle construction.

**Dimensions d'emprise** : 5 m de largeur maximale au long du côté d'accès.

**Ouvrages annexes** : Nouvelle construction.

**Accès** : Côté existant.

***b)- Tribunal de Moughataa à Boutilimit***

Cependant, dans le cas de Boutilimit, il est préconisé le choix du BTC afin de construire un bâtiment en mur porteurs en BTC, idéalement en double mur, et, si possible, une toiture en voûte ou voutin aussi en BTC soutenue avec des poutrelles métalliques ou en béton armé avec une couche de terre au-dessus. En plus, il est aussi conseillé une deuxième toiture métallique fixée à la première, composée d'une charpente et une tôle en pente (7-10%) séparée, un minimum de 30 cm de l'infrastructure bâti, pour une meilleure protection de l'enveloppe. De cette manière, l'idée est de favoriser le confort d'usage intérieur, réduire drastiquement l'utilisation du ciment, et en même temps appuyer l'introduction de ce matériau dans l'immobilier mauritanien.

**Bâtiment Principal** : Nouvelle construction dans un terrain à identifier.

**Distance minimale clôture** : Selon le terrain identifié, idéalement 3 m des fonds voisins et au moins 8 m du côté de l'accès.

**Étages** : Selon le terrain identifié, idéalement RDC.

**Matériau** : BTC ; Mur porteur en BTC et toiture en voutin en BTC protégée par une deuxième toiture métallique (charpente et tôle)

**Bâtiments annexes** : Nouvelle construction.

**Dimensions d'emprise** : 5 m de largeur maximale au long du côté d'accès.

**Ouvrages annexes** : Nouvelle construction.

**Accès** : Selon le terrain identifié.

***3- Lot 3 : Travaux de construction d'un Cour d'Appel***

Parmi les infrastructures judiciaires ciblées on trouve uniquement une (01) Cour d'Appel à Aleg, actuellement abritée dans une construction non adaptée.

Comme pour le reste des infrastructures, le programme modèle du CAC est défini principalement par l'organigramme judiciaire prévu et structuré en 4 unités d'usages présentées. Le MJ considère faisable d'augmenter le nombre de personnel actuel afin d'occuper les bureaux les deux entités prévues de Parquet et Chambre, de la nouvelle construction.

Le bâtiment principal de la nouvelle Cour d'Appel a une surface de plancher proposée de presque 750 m<sup>2</sup> à construire dans un terrain qui abrite déjà le Palais de Justice. Cette préexistence et la volonté de regrouper l'ensemble des pièces prévues dans le programme modèle dans un seul bâtiment pour garantir la fonctionnalité de l'infrastructure, limite la surface constructible à deux potentiels zones au côté nord et ouest du terrain. Cependant, l'exigence de se séparer des fonds voisins un minimum de 3 m et 6 m du

Palais de Justice conseille de positionner la nouvelle construction du côté nord avec un plan rectangulaire plus large (environ 10,5 m) et plus adaptable au climat avec le côté long dans l'axe est-ouest. Avec cette option, il est préférable que l'accès principal soit au côté ouest avec le bâtiment principal aligné avec le Palais de Justice ce qui implique une séparation d'environ 19,75 m de la clôture du côté de l'entrée. Cette délimitation de la surface constructible oblige la construction d'un bâtiment principal en R+1.

**Bâtiment Principal** : Nouvelle construction.

**Distance minimale à clôture** : 15 m du côté accès et 3 m des fonds voisins.

**Distance minimale à Palais de Justice** : 6 m.

**Étages** : R+1

**Matériau** : Adobe ; mur porteur maçonné en adobe et toiture en voûte nubienne.

**Bâtiments annexes** : Nouvelle construction.

**Dimensions d'emprise** : Longueur côté accès, 5 m de largeur maximale.

**Ouvrages annexes** : Nouvelle construction.

**Accès** : Côté ouest

Ci-après le programme fonctionnel de base établi en coordination avec le MJ.

## Projet d'Appui à la Réforme de la Justice en Mauritanie (PARJ Mauritanie)

PROGRAMME Cour d'Appel			
Bâtiment Principal; Unités Travail, Audience et Accueil	Unité	Surface	Personnel
<b>Unité Travail; Parquet, Chambres et Zones Comunes</b>	<b>m2</b>	<b>557,0</b>	<b>27</b>
<b>Parquet; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>142,0</b>	<b>9</b>
Bureau Procureur Général; T1	m2	30,0	1
Toilette Bureau Procureur Général	m2	4,0	-
Bureau secrétaire Procureur Général	m2	12,0	1
Salle attente	m2	12,0	-
Bureau Substitut 1; T4	m2	16,0	1
Bureau Substitut 2; T4	m2	16,0	1
Bureau Chef Secrétariat Parquet; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier Parquet 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Parquet 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe Parquet; T6	m2	12,0	2
<b>Chambre; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>294,0</b>	<b>18</b>
Bureau Président Tribunal; T1	m2	30,0	1
Toilette Bureau Président Tribunal	m2	4,0	-
Bureau secrétaire Président Tribunal	m2	12,0	1
Salle attente	m2	12,0	-
Bureau Conseiller 1; T4	m2	16,0	1
Bureau Conseiller 2; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Civile et Commerciale; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Mineurs; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Administrative; T4	m2	16,0	1
Bureau Chambre Accusation; T3 A	m2	24,0	1
Bureau Chef Greffier; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier Chambre 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 3; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier Chambre 4; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe Chambre 1; T6	m2	16,0	2
Bureau Secrétaire Greffe Chambre 2; T6	m2	16,0	2
Casier Judiciaire; Responsable Chef Greffier	m2	12,0	1
Salle Archives; T2, Responsable Chef Greffier	m2	24,0	-
<b>Zones Comunes; Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>121,0</b>	<b>-</b>
Toilettes; T2	m2	24,0	-
Buvette; T2	m2	8,0	-
Magasin / Local Technique	m2	4,0	-
SAS	m2	85,0	-
<b>Unité Audience</b>	<b>m2</b>	<b>110,0</b>	<b>-</b>
Salle d'audience; T1	m2	70,0	-
Salle de délibération	m2	16,0	-
Chambre Avocats	m2	12,0	-
Bureau Aide judiciaire	m2	12,0	-
<b>Unité Accueil</b>	<b>m2</b>	<b>84,0</b>	<b>4</b>
Bureau d'accueil	m2	12,0	2
Bureau Planton	m2	12,0	2
Hall d'entrée	m2	30,0	-
Salle d'attente	m2	30,0	-
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>751,0</b>	<b>31</b>
<b>Bâtiments annexes; Unité Accès</b>			
Loge Gardien; T1	m2	15,0	2
Toilettes / Lavemains	m2	10,0	-
Magasin / Local Technique	m2	5,0	-
Garage couvert; (18 places)	m2	225,0	-
Papèterie	m2	10,0	1
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>265,0</b>	<b>3</b>

**4- Lot 4: Travaux de réhabilitation de sept (07) tribunaux de Moughataa (TM)**

Les sept TM cibles: TM de Teyarett, TM de Ksar, TM de Dar-naim, TM de Toujounine, TM d' Arafat, TM de Ryad et TM de Sebkha sont conçus avec un modèle type TM 2006. Ce Model de TM est une conception en dur, avec une structure portante en béton armé, des élévations en parpaings creux de 15 cm, et un toit plat aussi en béton armé et deux coupoles au niveau de la salle d'audience. La conception est réfléchi avec un dimensionnement des pièces optimales, non seulement en plan mais aussi en hauteur, adapté aux usages spécifiques de bureaux (3 m) et de salle d'audience (4 m) ainsi qu'au climat chaud du contexte. En plus, la composition des façades avec le rythme, nombre et proportion des ouvertures et l'introduction d'un grand porche pourrait non seulement répondre aux besoins de l'environnement, mais aussi contenir en soi, une beauté respectable.

Malheureusement, l'exécution répétitive des Tribunaux sous le modèle type TM 2006, a créé des problèmes communs pour toutes les infrastructures construites avec ce modèle. Ces problèmes sont principalement des stagnations des eaux des terrasses, des façades dégradées, des réseaux d'électricité, de plomberie sanitaire et d'assainissement défectueux et d'autres dégradations de second œuvre.

Le programme fonctionnel de chaque tribunal de Moughataa doit répondre au programme suivant:

**PROGRAMME Tribunal Mougathaa**

<b>Bâtiment Principal; Unités Travail, Audience et Accueil</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
<b>Unité Travail</b>	<b>m2</b>	<b>146,0</b>	<b>6</b>
Bureau Président Tribunal; T2	m2	24,0	1
Toilette Bureau Président Tribunal	m2	4,0	-
Bureau Chef Greffier; T4	m2	16,0	1
Bureau Greffier 1; T5	m2	12,0	1
Bureau Greffier 2; T5	m2	12,0	1
Bureau Secrétaire Greffe; T6	m2	16,0	2
Salle Archives; T1 , Responsable Chef Greffier	m2	12,0	-
Toilettes; T1	m2	12,0	-
Buvette; T1	m2	4,0	-
Magasin / Local Technique	m2	4,0	-
SAS	m2	30,0	-
<b>Unité Audience</b>	<b>m2</b>	<b>70,0</b>	<b>-</b>
Salle d'audience; T1	m2	70,0	-
<b>Unité Accueil</b>	<b>m2</b>	<b>72,0</b>	<b>3</b>
Bureau d'accueil	m2	12,0	3
Hall d'entrée	m2	30,0	-
Salle d'attente	m2	30,0	-
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>288,0</b>	<b>9</b>

<b>Bâtiments annexes; Unité Accès</b>	<b>Unité</b>	<b>Surface</b>	<b>Personnel</b>
Loge Gardien; T1	m2	10,0	1
Toilettes / Lavemains	m2	10,0	-
Magasin / Local Technique	m2	5,0	-
Parking couvert; (4 places)	m2	50,0	-
Papéterie	m2	10,0	1
<b>Total Surface Utile</b>	<b>m2</b>	<b>85,0</b>	<b>2</b>

**Tribunal de Moughataa Teyarett**

Le terrain se trouve près de l'ancien aéroport avec un accès direct à une voie goudronnée, à l'exception de l'accès au garage. L'accessibilité piétonnière est limitée à travers une porte d'un deuxième clôture extérieur à démolir. Au niveau interne, la séparation à clôture du bâtiment, sauf du côté d'accès, ne permet aucun type d'extension. Le terrain est propre et aménagé avec une couche de coquillage mais ne présente aucune solution pour l'évacuation des eaux de pluies, ni des arbres pour ombrager l'extérieur du bâtiment. L'implantation du TM 2006 n'est pas l'idéal et les façades ne s'adaptent pas aux contraintes de chaque orientation. Le niveau d'exécution des travaux et maintenance de l'infrastructure est acceptable

en comparaison à d'autres TM 2006, sauf la menuiserie de portes et fenêtres en mauvais état et à remplacer. Les installations demandent une révision et adaptation, ainsi que les ouvrages annexes.

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition du nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa programmé avec une modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Ksar**

L'infrastructure se trouve bien accessible avec une large voie partiellement goudronnée. Par contre, les marches d'accès de la parcelle demandent une adaptation pour les usagers à mobilité réduite. La clôture, comme pour la majorité des tribunaux de Moughataa, est de moins de 2 m d'hauteur. Le personnel demande de rehausser et de mettre du barbelé, une demande à tenir en compte.

L'implantation du TM 2006 est la meilleure avec une porche orientée au sud. De toute façon, des stratégies d'adaptation climatique seront toujours bienvenues pour se protéger du rayonnement direct des mois chauds (juin..) Le niveau d'exécution des travaux est bas et la construction principale est très sale, en particulier les toilettes. Le raccordement de plomberie et assainissement au bâtiment, demande à être complètement réhabilitée, ainsi que la majorité des sanitaires et les petites équipements des toilettes (porte serviette, porte savon, miroir..).

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Dar-naim**

L'infrastructure se trouve au nord-est de la Moughataa, dans une zone en construction avec un accès difficile, et une voie goudronnée à 500 m. Le terrain offre 5 m entre le bâtiment et la clôture du côté ouest où se trouve la fin du SAS et les toilettes du bâtiment, étant la façade la plus adaptée à une éventuelle extension du bâtiment.

Le niveau d'exécution des travaux est bas, mais ce qui est spécialement négatif est le passage de la tuyauterie des unités extérieures de la climatisation à travers des passages dans la toiture. Les installations en général sont à réhabiliter, ainsi que les ouvrages annexes.

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Toujounine**

Le terrain se trouve entouré d'autres infrastructures publiques, comme la plupart des Tribunaux

de Moughataa, avec un accès direct sur une voie goudronnée. L'implantation du TM 2006 n'est pas correcte avec le plus grand nombre d'ouvertures à la façade et, avec une menuiserie en mauvais état et sans aucun type de protection supplémentaire. Le bâtiment principal demande une réhabilitation générale, en particulier la toiture de la salle d'audience, avec des traces d'humidité apparentes à l'intérieur. En plus, il faut prévoir la démolition des constructions légères auxiliaires d'extension du loge-gardien. La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Arafat**

L'infrastructure se trouve dans le milieu urbain d'Arafat, sans un accès direct à une voie goudronnée (distance de 80 m). Sans possibilité d'étendre le terrain, il existe la possibilité d'étudier une éventuelle extension intérieure du côté nord-ouest, voire un changement de l'accès principal du bâtiment afin de se rapprocher à la voie goudronnée principale.

L'implantation du TM respecte l'orientation originale, mais la construction présente plusieurs pathologies. La réhabilitation des terrasses (forme de pente et acrotère) est obligatoire ainsi que toute l'installation électrique et de plomberie sanitaire qui semble défectueuse.

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Ryad**

Le terrain se trouve au côté est du quartier de Ryad, dans une zone à moitié construite, sans accès direct à une voie goudronnée (distance de 50 m). L'accès piétonnier à l'infrastructure, comme pour le reste des infrastructures, n'est pas pavé ni rehaussé pour se protéger des véhicules. La clôture est de plus de 2 m parce que les fondations sont exposées et présentent des lourdes fissures avec les armatures exposées.

Actuellement, le terrain se trouve entre deux terrains vides du côté est et ouest, ce qui expose de manière plus dramatique le bâtiment principal aux conséquences de la mauvaise implantation du TM, sans la protection des constructions voisines. L'infrastructure est en mauvais état et demande une profonde correction des pathologies existantes ainsi qu'une régularisation de la connexion aux réseaux d'eau et électricité.

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **Tribunal de Moughataa Sebkha**

L'infrastructure, à côté d'une voie goudronnée, se trouve dans un terrain excessivement étroit sans respecter les minimums de séparation entre bâtiment et clôture établis dans les normes.

En plus, la façade de la salle d'audience qui est séparée de la clôture de 9 m ne permet pas d'envisager une extension connectée directement aux bureaux du bâtiment principal.

L'implantation incorrecte du bâtiment principal joue un rôle moins important d'adaptation climatique vu la proximité des constructions voisines. Par contre, la façade sud, avec les grandes ouvertures à une salle d'audience sans climatiseurs, demande une solution pour se protéger du soleil vertical de midi. La construction entretenue récemment avec travaux de peinture demande des travaux de réhabilitation de toute l'installation et équipements de la plomberie sanitaire comme la majorité des TM, ainsi que la rénovation des réseaux d'assainissement.

La surface construite pourrait être suffisante pour abriter la proposition de programme de nouveau modèle type de Tribunal de Moughataa avec la modification de la distribution actuelle.

### **II. CAHIER DE CHARGE :**

#### **ARTICLE 1 : CONSISTANCE DES MISSIONS & DOCUMENTS ET PRESTATIONS A FOURNIR PAR LE GROUPEMENT D'ETUDE :**

Le groupement d'étude aura comme tâches :

##### **A- Phase Etude :**

##### **A.1. Mission d'élaboration des études :**

##### **A.1.1. Etudes préliminaires :**

A partir des données du programme fonctionnel et après les enquêtes et recherches nécessaires, le groupement d'étude met en forme le programme technique. Ce dernier comprend :

- a) une note de mise au point des données de base ;
- b) une note succincte sur les matériaux naturels et les procédés techniques susceptibles d'être utilisés, compte tenu des possibilités locales ;
- c) une note succincte sur les voiries ou réseaux extérieurs à développer ou à créer ;
- d) une note sur l'intégration urbanistique, ainsi que sur les contraintes d'environnement, les ouvrages existants ;
- e) le programme éventuel des reconnaissances supplémentaires de sol nécessaires ;
- f) éventuellement les circuits fonctionnels ;
- g) une note sur l'échelonnement des études ;
- h) une étude d'impact environnemental et social.

Il appartient au groupement d'études de :

- tracer les grandes lignes de l'opération à entreprendre ;
- d'étudier l'évolution prévisible des besoins ;
- d'indiquer les contraintes de site et d'environnement ;
- de définir les exigences fonctionnelles et d'exploitation à satisfaire en exprimant en termes aussi quantifiés et objectifs que possible, les surfaces les volumes, les liaisons etc. nécessaires à la couverture des besoins ;
- de définir la liste des équipements et de l'ameublement ;
- d'esquisser l'articulation générale de l'opération en cas d'exécution par tranches fonctionnelles ;
- de fournir un plan de situation orienté précisant l'emplacement de la délimitation de l'opération
- de fournir le relevé topographique du terrain avec toutes indications connues sur la nature du sol, les voies et réseaux existants,
- de fournir l'étude géotechnique
- de fournir le rapport de sécurité des bâtiments

L'ensemble du dossier sera remis en 05 exemplaires.

### **A.1.2. APS (Avant-Projet Sommaire)**

Pendant cette phase d'étude, le groupement d'étude est appelé à fournir les documents suivants :

- un dossier détaillant la traduction graphique, les intentions du programme et les lignes directives du projet ainsi que l'exposé de l'étude comparative des différentes solutions d'ensemble possibles, et la justification du choix de la solution d'ensemble préconisée, notamment par référence à la notion du coût global, le parti adopté et le mode de construction envisagé ;
- une esquisse de la solution préconisée renfermant tous les plans d'implémentation et de masse (à l'échelle du 1/1000è, du 1/500è, du 1/200è selon l'exigence du comité conjoint du suivi)
- les schémas de principe des voies et réseaux divers nécessaires,
- la description sommaire de la solution énumérant les ouvrages, leurs caractéristiques fonctionnelles, leur partition et leurs liaisons dans l'espace, le recours éventuel à des solutions types.
- une estimation aussi précise que possible de l'opération globale ;
- l'indication des délais possibles de réalisation.

Le groupement d'études est tenu de présenter autant d'esquisses qu'il est nécessaire pour obtenir l'accord du comité conjoint de suivi.

L'ensemble du dossier sera remis en 05 exemplaires.

### **A.1.3. APD (Avant-Projet Détaillé) :**

Le groupement d'études fournira à l'UNOPS un APD comprenant notamment :

- 1) un mémoire à caractère à la fois descriptif, explicatif et justificatif ;

2) un dossier technique des ouvrages Architecture et génie civil renfermant :

- le plan d'implantation, à l'échelle du 1/500<sup>e</sup> représentant les ouvrages dans leur site, indiquant le niveau des fondations (permettant de juger de l'importance des terrassements et de l'écoulement des eaux de pluie), les voies adjacentes avec leur niveau, la situation en plan et en niveau des égouts, conduites d'eau, de gaz et d'électricité avoisinantes, ainsi que les branchements proposés ;
- des planches de dessins, établies à l'échelle du 1/100<sup>e</sup> comprenant les plans des divers niveaux, les coupes dans les différentes directions et les façades nécessaires à l'établissement de métrés succincts mais précis ;
- les conclusions tirées de l'étude des sols, compte tenu des sondages complémentaires qui auraient paru nécessaires à l'architecte à l'ingénieur conseil ou au bureau d'études lors de l'éventuelle mise en forme du programme technique pour réduire les incertitudes.

3) Un dossier technique pour le lot électricité et sécurité incendie renfermant:

- Les plans des différents réseaux (éclairage, prises courant et sécurité incendie)
- Les schémas unifilaires
- les détails de raccordement des groupes électrogène
- tous les détails en relation avec le réseau électricité et sécurité incendie.

4) Un dossier technique pour le lot Fluides renfermant:

- Les plans des différents réseaux alimentation et évacuation
- Les plans de la plomberie sanitaire et climatisation
- les détails des réservoirs d'eau
- Tout détail en relation avec le réseau Fluides.

5) Un dossier technique pour le lot VRD:

- Les plans des tracée en plans
- Les profils en long et les profils en travers
- les coupes sur les chaussées
- Le réseau d'assainissement et éventuellement le réseau d'eau pluviale.

6) Un dossier financier qui comprend l'estimation prévisionnelle des travaux de construction des tribunaux tout lot compris y compris le coût des travaux à exécuter hors de l'emprise des bâtiments ou pour l'adaptation de ceux-ci au terrain, (fondations, ouvrages d'adduction ou d'évacuation des fluides ou nécessaires à leur traitement caniveaux et galeries de services reliant les bâtiments entre eux, aménagement des voiries : ouvrages de soutènement etc.)

4) Un dossier technique pour le permis de bâtir

L'ensemble du dossier sera remis en 05 exemplaires.

### **A.1.4. Dossiers d'exécution et d'appel d'offres :**

Le groupement d'études soumet à l'approbation du comité conjoint et suivi le dossier définitif global (D.D.G.) qui comprend l'ensemble des divers projets définitifs d'exécution (P.D.E.) de chacun des lots, avec les pièces écrites correspondantes dressées en vue d'une exécution en lot unique ou lots séparés.

Le dossier définitif global comprend :

1) Le projet définitif d'exécution architecture et génie civil comprenant :

- Un plan d'implantation avec les cotes des fondations ;
- L'indication des côtes des rues adjacentes, des canalisations et des branchements proposés à l'échelle 1/100è
- Tous les plans de détail relatifs à l'exécution des ouvrages et qui pourront être exécutés par l'entrepreneur. Ils portent sur les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles et de positionnement de tous les détails des ouvrages. Les plans d'exécution des ouvrages proprement dits accompagnés de leurs nomenclatures et d'éventuelles instructions techniques. Les plans des divers niveaux, façades coupes suivant les différents plans utiles, à l'échelle 1/100è ou 1/50è suivant ce qui sera précisé au contrat.
- Le choix des matériaux et des équipements.
- Les spécifications techniques détaillées proprement dites définissant sans ambiguïté, concurremment avec les plans d'exécution des ouvrages, les travaux de chacun des divers corps d'état, en particulier les lots spéciaux.
- La programmation prévisionnelle des travaux avec dates probables d'intervention des différents corps d'état, délais d'exécution et par conséquent planning de la construction avec prévision des approvisionnements en matériaux.
- Le cahier des clauses techniques particulières
- Le bordereau des prix unitaires avec les détails des articles permettant aux entreprises de présenter leurs offres de prix.

2) Le projet définitif d'exécution de la Structure comprenant les pièces ci-dessous énumérées :

- Les plans de béton armé et détails d'exécution (Fondations, coffrages, ferrillages, etc..)
- Les notes de calcul de la structure
- Une note justifiant les valeurs de l'accélération sismique au niveau des sites cibles
- Les hypothèses de calcul
- Les caractéristiques mécaniques des matériaux utilisés
- Les spécifications techniques détaillées

3) Le projet définitif d'exécution des lots techniques (électricité, sécurité incendie, Fluides, VRD) :

- Les plans des lots techniques et les détails d'exécution
- Les notes de calcul des différents lots (Électricité, sécurité incendie, fluides et VRD)

- Les hypothèses de calcul
- Les fiches techniques des équipements à utiliser
- Les spécifications techniques détaillées
- Les Bordereaux des prix et détails estimatifs des différents lots (Électricité, sécurité incendie, Fluides et VRD)

### « NOTA »

- Tous les documents fournis doivent être approuvés par le bureau de contrôle désigné par l'Unops..

### **A.2. Mission Coordination des études :**

- ❖ L'architecte chef de file doit assurer qu'une concertation réelle et efficace est réalisée par le va et vient des dossiers entre les architectes, les ingénieurs conseils et/ou bureau d'études et doit confirmer son accord par le visa de ces dossiers avant soumission.
- ❖ Il doit établir la programmation générale prévisionnelle du chantier en ce qui concerne le financement et les délais d'exécution, les dates probables de la réalisation des différents lots et par conséquent le planning de la construction avec prévision des approvisionnements en matériaux.
- ❖ Il doit regrouper tous les éléments constitutifs établis par les différents ingénieurs conseils et ou bureaux d'études et les compléter éventuellement par un cahier des charges communes à l'ensemble des travaux.
- ❖ Il est tenu de présenter l'ensemble des projets définitifs d'exécution avec les pièces écrites correspondant à chaque lot
- ❖ Il sera responsable de l'intégration des différentes études objet des missions avant-projet détaillé (A.P.D.) et des dossiers s d'exécution définitives pour chaque lot dans un but d'économie et d'harmonisation de l'ouvrage
- ❖ Il fournira aux ingénieurs conseils les éléments de base qui leur sont nécessaires pour mener à bien leurs missions dans un même but d'économie et d'harmonisation de l'ouvrage
- ❖ Le maître de l'œuvre veillera à ce qu'une concertation réelle et efficace soit réalisée par le va et vient des dossiers entre lui et les ingénieurs et confirmera son accord par visa de ces dossiers avant adjudication
- ❖ Le groupement d'étude prépare les dossiers d'avenants correspondants aux modifications apportées au projet en cours d'exécution sauf décision contraire du maître de l'ouvrage.

### **B- Phase Suivi :**

- ❖ Le groupement d'étude doit désigner un représentant (ingénieur ou architecte) pour assurer le suivi, la coordination et veiller au bon déroulement des travaux. L'ingénieur ou l'architecte assure le suivi permanent et quotidien en plein temps des travaux sur chaque site.

- ❖ Le groupement d'étude vérifie et contrôle la qualité et la mise en œuvre des matériaux et le respect des côtes.
- ❖ Le groupement d'étude vérifie et approuve le planning général d'exécution des travaux
- ❖ Le groupement d'étude vérifie et approuve le programme d'approvisionnement.
- ❖ Le groupement d'étude vérifie et approuve les plans d'installation du chantier
- ❖ Le groupement d'étude résout les problèmes présentés par l'entrepreneur et toutes les difficultés du chantier
- ❖ Le groupement d'étude impose à l'entrepreneur le respect des conditions de son marché
- ❖ Le groupement d'étude prépare les dossiers d'avenants correspondants aux modifications apportées au projet en cours d'exécution sauf décision contraire de l'UNOPS.
- ❖ Il doit visiter les chantiers personnellement ou se faire présenter par un agent. Spécialement agréé par l'UNOPS chaque fois que cela est nécessaire et en tous cas à des intervalles qui ne doivent pas excéder 15 jours, après avoir avisé l'UNOPS et s'il y a lieu le représentant du bureau de contrôle désigné par l'UNOPS.
- ❖ Le groupement d'étude contrôle et avise le journal de chantier. Il établit un compte rendu de visite où il relate les circonstances de l'exécution des travaux.
- ❖ Il propose les réceptions provisoires et définitives et contresigne les procès-verbaux de ces réceptions engageant ainsi sa responsabilité sur la qualité des ouvrages reçus. Ces procès-verbaux sont approuvés par l'UNOPS.
- ❖ En fin de chantier, le groupement d'étude fournit une expédition sur fichier DWG des plans de recollement de tous les lots ainsi que les notices de mise en service et d'entretien de toutes les installations le concernant.
- ❖ Le groupement d'étude veillera sur le déroulement satisfaisant au chantier dont il assure, avec les moyens appropriés, la planification et la bonne gestion.
- ❖ Il procède à toutes les vérifications nécessaires au bon déroulement du chantier dans des délais prévus
- ❖ Il veille aux problèmes éventuels que poserait l'intégration urbanistique du projet ainsi que les contraintes d'environnement hygiène et sécurité (HSE)
- ❖ Il s'assure des résultats des essais de la préparation du terrain et de la bonne intégration du chantier dans son site.
- ❖ Il s'attache à ce que l'entreprise générale assure sa tâche correctement en cas de lot unique
- ❖ Le groupement d'étude vérifie et contrôle la qualité et la mise en œuvre des matériaux et le respect des côtes.

- ❖ Il assure la coordination entre les diverses entreprises et il provoque et organise à cet effet les réunions nécessaires, en rédige les procès-verbaux et les diffuse à tous les participants et à l'UNOPS
- ❖ Il prévoit et signale à l'UNOPS les difficultés que pourrait influer le démarrage des chantiers et s'assure que le déroulement et l'organisation du chantier respectent les normes de protection de l'environnement.
- ❖ Il vérifie et approuve le planning général en tenant compte des plannings partiels
- ❖ Assister l'UNOPS lors de l'appel d'offres et du dépouillement technique et financier des offres.
- ❖ Assister l'UNOPS pour le choix du matériel à acquérir.
- ❖ Vérifier les plans d'exécution établis par l'entreprise.
- ❖ Assister aux réunions de chantier et de coordination ainsi qu'aux réunions de réceptions provisoire et définitive.
- ❖ Contrôler les travaux et vérifier la conformité de ceux-ci aux plans d'exécution approuvés et aux normes et réglementations en vigueur, les visites de chantier seront effectuées une fois par quinzaine et plus au besoin sur demande de l'UNOPS.
- ❖ Contrôle, Suivi des Travaux, vérification des attachements et décomptes.
- ❖ Chacune des phases sera obligatoirement soumise pour approbation à l'UNOPS, qui émet ses observations éventuelles, le Contractant n'émettra aucune décision définitive concernant les paiements ou autres aspects financiers sans en référer à l'UNOPS.

**C- Renforcement de capacités :**

Après la réception provisoire des travaux et livraison du tribunal, le groupement d'études assurera le renforcement des agents techniques du tribunal en matière d'entretien et de maintenance des infrastructures afin de la pérennité de l'ouvrage exécuté. Une session de formation en génie civil, électricité, sécurité incendie et fluides au profit des agents qui seront désignés par le ministère de la justice.

**ARTICLE 2 : DÉLAIS DES ÉTUDES / SUIVI ET DATES DES LIVRABLES :**

Lot	Phase études				Phase suivi	Renforcement des capacités
	Etudes préliminaires	APS	APD	DE, Design review et DAO		

<b>Lot 1</b>	1 mois	1 mois	2 mois	2 mois	Depuis le démarrage jusqu'à la réception définitive des travaux (travaux estimés à 12 mois, DNP 12 mois)	5 jours
<b>Lot 2</b>	1 mois	1 mois	1 mois	2 mois	Depuis le démarrage jusqu'à la réception définitive des travaux (travaux estimés à 8 mois, DNP 12 mois)	5 jours
<b>Lot 3</b>	1 mois	1 mois	1 mois	2 mois	Depuis le démarrage jusqu'à la réception définitive des travaux (travaux estimés à 10 mois, DNP 12 mois)	5 jours
<b>Lot 4</b>	2 mois	1 mois	2 mois	1 mois	Depuis le démarrage jusqu'à la réception définitive des travaux (travaux estimés à 12 mois, DNP 12 mois)	5 jours

### ARTICLE 3 : Composition de l'équipe du groupement d'études

Le groupement d'études devra préciser dans son offre les compétences de son équipe qui doivent répondre aux exigences minimales suivantes pour chaque lot:

- ❖ Architecte/Chef de file qui doit être titulaire d'un diplôme universitaire équivalent à un BAC+5 (Master ou DEA) en architecture avec une expérience minimale de cinq (5) années dans la

conception, les études architecturales, la coordination des études des différents lots techniques et le suivi de travaux

- ❖ Ingénieur conseil Structure et VRD qui doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Génie civil ou en structure ou travaux publics avec une formation de niveau Minimum Bac+5 et avoir au moins cinq (5) années d'expérience en matière de conception, modélisation, calcul des structures et suivi des travaux
- ❖ Ingénieur conseil Fluides qui doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en mécanique, énergétique ou électromécanique avec une formation de niveau Minimum Bac+5 et avoir au moins cinq (5) années d'expérience en matière de conception, modélisation, calcul des réseaux de fluides (plomberie sanitaire et HVAC) et suivi des travaux
- ❖ Ingénieur conseil électricité et sécurité incendie qui doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité ou électromécanique avec une formation de niveau Minimum Bac+5 et avoir au moins cinq (5) années d'expérience en matière de conception, modélisation, calcul des réseaux électriques et de sécurité incendie et suivi des travaux
- ❖ Autres expertises et personnel auxiliaire: Le groupement d'études mettra à la disposition du projet des conducteurs de supervision de chantier et du personnel auxiliaire strictement nécessaire pour la réalisation des prestations demandées par l'UNOPS. Les frais d'organisation de réunions internes nécessaires à l'accomplissement de sa mission sont à sa charge et sous sa responsabilité.

### **ARTICLE 4 : APPROBATION DES ÉTUDES**

Chacune des phases sera obligatoirement soumise au comité conjoint de suivi, pour approbation permettant ainsi d'entamer la phase suivante. Les APDs et Dossiers d'exécutions seront soumis au bureau de contrôle technique pour approbation. Ces plans seront ensuite revus et validés par l'unité de revue de la conception de l'UNOPS (IPMG : DESIGN REVIEW), basée à Copenhague

### **ARTICLE 5 : CADRE TECHNIQUE DÉFINISSANT LES EXIGENCES MINIMALES POUR LA CONCEPTION D'INFRASTRUCTURE :**

La Politique de l'UNOPS pour des infrastructures durables établit un cadre politique pour la fourniture d'infrastructures dans des conditions acceptables sur le plan social et environnemental. Elle définit les résultats auxquels tous les projets d'infrastructures doivent aspirer.

Le manuel de planification des projets de bâtiments s'inspire de la Politique de l'UNOPS pour des infrastructures durables et fournit des lignes directrices concrètes pour sa mise en œuvre. En appliquant son contenu, les groupements d'étude réduisent les risques de réaliser des projets de qualité inférieure et

s'assureront que la conception des infrastructures satisfera aux normes minimales de sécurité et de qualité.

Le Manuel de planification des projets de bâtiments de l'UNOPS comprend des lignes directrices, des dispositions minimales obligatoires et des exigences de performance relatives à la conception d'infrastructures.

Toutes les infrastructures réalisées par l'UNOPS doivent être soumises à un processus d'examen dans le cadre de leur plan de gestion des risques et de la qualité. Il s'agit d'une activité normale menée par toutes les organisations professionnelles de conception afin de limiter les risques de défaillance des infrastructures.

Le processus d'examen du projet vise à résoudre les problèmes de planification et à déterminer si le projet d'ouvrage est conforme aux protocoles et au but de la SECTION B, ainsi qu'aux exigences de performance définies dans la SECTION C. L'examen du projet permet de vérifier si le professionnel a intégré les principaux éléments structurels, architecturaux et fonctionnels dans son projet.

La liste de contrôle (Annexe B, Annexe C) vise à faciliter l'examen de la sécurité, de la fonctionnalité et de la durabilité des projets d'infrastructures de l'UNOPS. Elle s'appuie sur les protocoles, objectifs et exigences énoncés dans le Manuel de planification des projets de bâtiments de l'UNOPS, qui établit les normes minimales de performance des infrastructures de l'UNOPS.

Dès l'élaboration des études (Études préliminaires, phase APS, APD, DOSSIER D'EXÉCUTION), Le groupement d'étude doit obligatoirement remettre cette liste de contrôle avec les documents du projet final afin de démontrer que le projet proposé a tenu compte de toutes les exigences de performance énoncées dans ce manuel.